

# CONFECTION – SOUS-TRAITANCE

## CP 109

**NOUVEAUX BARÈMES\* À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019:**  
➤ **AUGMENTATION DES SALAIRES DE 0,85% (CCT 2019-2020)**

Groupe de salaire 1	€ 12,0724
Groupe de salaire 2	€ 12,2670
Groupe de salaire 3	€ 12,6639
Groupe de salaire 4	€ 13,2794
Groupe de salaire 5	€ 14,1440
Groupe de salaire 6	€ 15,3001
Groupe de salaire 7	€ 16,8081

*Ceci sont des salaires barémiques, les salaires effectifs dans votre entreprise peuvent être plus élevés.*

*\* Les nouveaux montants sont d'application dans les entreprises qui n'ont pas conclu d'autres accords en ce qui concerne l'augmentation des salaires bruts de 1,1% (CCT 2017-2018) avant le 30/09/2017.*